



REPUBLIKA Y'UBURUNDI

DECLARATION

DE

M. L'AMBASSADEUR ZACHARIE GASHIMANA

REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

AUPRES DES ORGANISATIONS DES

A LA 54^{ème} SESSION DE LA COMMISSION DES DROITS DE LA

FEMME

New York, le 08 mars 2010

(Vérifier au prononcé)

Monseigneur le Président

Distingués délégués

La commémoration de la mise en œuvre du Programme d'Accord de Deijing, quinze ans après son adoption, est faite au moment où le Burundi se trouve dans une période de consolidation de la paix. Cette période est marquée par des efforts considérables en matière de stabilité sociale, et de relance économique.

Au niveau des 6 principaux domaines prioritaires, les progrès sont, entre autres :

Dans le domaine de la *culture de la paix*, une analyse de la situation par rapport à la Résolution 1325 a été faite et un plan d'action a été élaboré. Une œuvre a été entreprise qui est connue de par le monde multisectoriel et est en place.

Dans le domaine de *la santé*, grâce à des mesures adéquates prises, le taux d'accouchement assistés est passé de 22,9% en 1995, 39,7% en 2000, 41,1% en 2007 à 50,5% en 2008. En vue de la diminution de la transmission du VIH de la mère à l'enfant le programme PIREMI est lancé. Au niveau de la lutte contre les violences faites aux femmes, a été lancé du nouveau code pénal révisé qui vise à améliorer la situation des victimes. Une stratégie nationale a été élaborée de lutte contre les violences basées sur le genre assortie d'un plan d'action triennal. Une étude nationale sur le sujet, un outil nationalisé de collecte des données, et une unité statistique chargée de gérer une base de données ont été mis en place.

Dans le domaine *la lutte contre la pauvreté*, le réseau stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté prévu dans la stratégie nationale sera développé sans le moindre compromis. Une attention particulière sera accordée au genre, afin de garantir la pleine participation de la femme à la prise de décisions, au choix des actions prioritaires et plus spécialement à leur mise en œuvre. Ainsi les outils de développement communautaires de la plupart des programmes de développement comprennent au moins 40% de femmes. Le principal défi est de garantir que les fonds et les crédits consistent

Au niveau de l'éducation, le Gouvernement a réalisé des progrès positifs en matière de l'indice de parité filles - garçons. La parité au niveau de l'enseignement secondaire technique est cependant, par contre reste un très grand défi. Le taux d'accès des filles à l'université du Burundi a timidement augmenté, passant de 22,57% en 2004 à 24,5% en 2009.

Au niveau des mécanismes chargés d'assurer la promotion et la participation de la femme, les procédures fondamentales, il n'en est pas signalée, tel qu'un quota minimum de représentation des femmes au sein du Parlement et du Gouvernement fixé à 30% avec des précautions prises par le Comité électoral pour que ce quota soit respecté. L'incorporation de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les autres instruments internationaux aux textes de l'homme dans la Constitution.

Sur le plan législatif, le Code des Personnes et de la Famille est en cours de révision et répond à certaines questions soulevées par les femmes en matière de l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en janvier 2010. Le Code de Procédure pénale adopté en 2009 traduit une volonté du Gouvernement de protéger la femme contre les violences faites aux femmes parmi lesquelles le viol est érigé en crime grave, imprescriptible, inamnistiable, et non grevable de prescription.

Au niveau de la prise des décisions, le principal défi est la représentation des femmes au niveau de l'administration à la base. Le processus électoral 2010 en cours va sans nul doute améliorer la représentation nationale des femmes burundaises en regard de la révision du Code électoral. La représentation des femmes au niveau des conseils d'administration, de la stratégie nationale pour la promotion des femmes à la participation politique en cours d'exécution d'aujourd'hui même national pour la célébration de la journée mondiale de la femme est « La participation aux instances de prises de décision est un droit égal pour les hommes et pour les femmes : femme élit et rais-... »

Le Gouvernement du Burundi reconnaît les défis encore persistants en matière de promotion de la femme et s'engage de les relever. Il réaffirme ainsi son engagement au regard de la Déclaration de Banjul sur les stratégies d'abolition du genre en œuvre.

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE ATTENTION